



PASSY SAINT NICOLAS BUZENVAL
Classes Préparatoires
aux Grands Ecoles
P.T.S.I. - P.T.



HEBERGEMENT en RESIDENCE
TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

HEBERGEMENT en résidence

Dans la mesure des disponibilités, l'étudiant peut être hébergé sur place, en chambre individuelle, dans une résidence de 18 chambres prévue à cet effet. La location s'effectue obligatoirement pour une année scolaire complète, de septembre à juin. Contacter la responsable des C.P.G.E. Madame DE BOURNONVILLE ou son Secrétariat Madame BOURI.

Montant de la location (09-2009/06-2010) : **2 100 euros**, soit par mois 210 euros

Caution : **250 euros** (encaissée puis restituée au départ, après état des lieux).

L'établissement est habilité à percevoir de la **CAF, l'aide au logement étudiant**.

L'accès aux chambres n'est pas autorisé en journée

Les véhicules peuvent être stationnés dans l'enceinte de l'établissement, sous réserve de places disponibles et après accord écrit

RESTAURATION

L'étudiant aura la possibilité, s'il le désire, de déjeuner sur place, au restaurant de l'Etablissement.

Contactez Monsieur l'Intendant au préalable.

HEBERGEMENT en chambre individuelle (internat)

Ce reporter au règlement financier correspondant à l'enseignement supérieur

MODALITES DE REGLEMENT

Une facture mensuelle vous sera transmise incluant l'éventuelle participation de la CAF.

Après le règlement de la facture une quittance vous sera transmise.

Deux formules de règlement vous seront proposées :

1. Par prélèvements automatiques

Vous avez la possibilité de faire prélever le montant de vos règlements. Dans ce cas, vous voudrez bien retourner l'autorisation de prélèvement ci-jointe dûment renseignée et signée accompagnée d'un RIB.

2. Par chèque

Les paiements s'effectueront par chèque, bancaire ou postal, **à l'ordre de l'A.G.P.P.** Tout règlement par chèque devra être accompagné des références portées sur la facture (nom, prénom, code famille). Les règlements sont à adresser au service comptabilité.

Pour toute correspondance administrative, ne pas oublier de noter sur votre courrier le nom, le prénom et le code famille de l'étudiant.

Les courriers sont à adresser à Madame la responsable des classes PTSI-PT.